

**Point 19 – ADOPTION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ – AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE DES TRANSPORTS COLLECTIFS**

**Groupe communiste – Nathalie BLIN (Nantes)**

Madame la présidente, chers collègues,

Il est des sujets qui, plus que d'autres, donnent à voir le modèle de société dans lequel nous vivons.

2015 aurait dû être l'année de l'accessibilité pour tous : elle ne le sera pas, ou dans des proportions bien moindre que ce que nombre d'acteurs du secteur et d'usagers auraient pu l'espérer. La loi relative à l'égalité des droits et des chances n'a, en dix ans, pas permis d'atteindre cet objectif d'accessibilité universelle dont il est quand même nécessaire de rappeler qu'il avait été formulé en droit européen depuis 1975.

Par la loi, Il s'agissait de favoriser l'insertion des personnes handicapées et de sensibiliser nos concitoyens à cette problématique. La notion de handicap au sens large, englobant une pluralité de problématiques physiques, cognitives, relative à l'état de santé, à l'âge... Et, au-delà de l'accessibilité de la chaîne de déplacements pour les personnes à mobilité réduite, cette loi insiste sur l'égalité des droits et des chances en matière d'emploi, de scolarité et de droits à compensation pour couvrir les besoins en aide technique, humaine(...). A travers cette loi c'est la société qui est censé devenir accessible à tous; en réaffirmant l'universalité des droits, enfants, femmes et hommes. Force est de constater que nous en sommes loin. Alors que la loi avait consacré l'obligation de rendre accessible tous les lieux recevant du public avant le 1er janvier 2015, seuls 40% de ceux-ci le sont aujourd'hui sur le plan national, 22% dans notre agglomération d'où une frustration légitime des personnes en situation de handicap.

Pour autant, nous saluons les efforts présents et futurs qui nous sont présentés dans les différents rapports, en terme facilitation des usages de la ville, d'accessibilité des transports, des logements, des commerces ou encore en terme d'emploi, d'insertion et de citoyenneté.

Bien entendu, et nous en sommes conscients, sans réelle volonté nationale sur ce sujet, les marges de manœuvre sont moindres. L'austérité budgétaire mais aussi l'absence de volonté politique a conduit le gouvernement à repousser jusqu'à 2024 la réalisation de l'accessibilité universelle, tout en continuant à en faire reporter la responsabilité sur les collectivités territoriales. Et ceci, une nouvelle fois sans apporter de moyens supplémentaires pour réaliser les aménagements alors que les collectivités sont confrontées à une baisse de leurs dotations, rendant encore plus aléatoire la concrétisation de l'accessibilité universelle.

Et ce n'est pas seulement l'accessibilité physique qui est en jeu, c'est aussi l'école. Nous pouvons noter dans l'agglomération l'insuffisance des postes d'Assistant de Vie Scolaire. Et quid de l'emploi et de l'accès à la citoyenneté.

Nous avons à rester vigilants et ambitieux pour permettre à toutes et à tous de vivre normalement dans une société plus juste.

Je vous remercie de votre attention.